



Assemblée générale

Soixante-sixième session

69^e séance plénière

Mercredi 30 novembre 2011, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Al-Nasser (Qatar)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 36 de l'ordre du jour (suite)

La situation au Moyen-Orient

Rapports du Secrétaire général

(A/66/338 et A/66/367)

Projets de résolution

(A/66/L.19 et A/66/L.20)

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a convoqué une séance de commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Le Premier Ministre chinois, Wen Jiabao, a adressé à l'occasion de cette séance un message de félicitations réaffirmant l'appui indéfectible de la Chine à la juste cause du peuple palestinien dont l'objectif est de lui permettre de recouvrer ses droits nationaux légitimes.

La question du Moyen-Orient a non seulement une incidence considérable sur la situation dans la région, elle pèse également sur la paix et la stabilité internationales. La question de Palestine est au cœur de la question du Moyen-Orient. Compte tenu des profondes transformations survenues dans la région, la question de Palestine a une fois encore fait l'objet d'une grande attention.

Un règlement politique de la question de Palestine est conforme aux aspirations universelles de tous les pays de la région et du reste de la communauté internationale, et essentiel à la paix et à la sécurité à long terme au Moyen-Orient.

À l'heure actuelle, le processus de paix au Moyen-Orient est dans l'impasse et les pourparlers de paix entre Palestiniens et Israéliens demeurent bloqués par des questions telles que la construction des colonies de peuplement. La Chine est vivement préoccupée par cette évolution. Nous avons toujours soutenu que les parties concernées devaient régler leurs différends au moyen de négociations politiques, et conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, au principe de l'échange de territoires contre la paix, à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient, dans l'objectif de la création à terme d'un État palestinien indépendant, conforme à la vision de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix.

La Chine appuie les efforts déployés par le Quatuor pour promouvoir la relance des pourparlers de paix palestino-israéliens. Nous exhortons Israël à mettre immédiatement fin à la construction des colonies. Nous appelons les Palestiniens et les Israéliens à œuvrer activement, parallèlement aux efforts de la communauté internationale, à la paix et à la création de conditions propices au rétablissement de la confiance mutuelle et à la sortie de l'impasse.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



La communauté internationale a récemment fait preuve d'une grande compréhension et d'un grand respect face à la demande d'admission de la Palestine à l'ONU en tant que membre à part entière. La Palestine est désormais officiellement membre de l'UNESCO.

La Chine a toujours soutenu le peuple palestinien dans sa juste cause : recouvrer ses droits nationaux légitimes. La Chine maintient que le peuple palestinien est légitimement en droit de créer un État indépendant, qui est la base de la mise en œuvre d'une solution à deux États. La Chine soutient la création d'un État palestinien indépendant jouissant de la pleine souveraineté, avec pour capitale Jérusalem-Est et sur la base des frontières de 1967. La Chine appuie l'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies.

La Chine soutient aussi que les négociations de paix sont le bon moyen de parvenir à terme à la solution à deux États. La Chine est favorable au règlement approprié des questions relatives au statut final par les Palestiniens et les Israéliens dans le cadre de négociations politiques.

La Chine se félicite de l'accord de réconciliation interne entre les factions palestiniennes. Nous espérons qu'elles continueront de surmonter leurs divergences par le dialogue et la consultation et feront progresser la mise en œuvre de l'accord de réconciliation.

La Chine salue l'accord d'échange de prisonniers entre Israël et le Hamas et sa mise en œuvre. Cette initiative est propice à l'apaisement des tensions.

La sécurité et la situation humanitaire dans la bande de Gaza demeurent un grave problème. La Chine espère que les parties concernées feront preuve de retenue, éviteront toute escalade de tensions dans la bande de Gaza, appliqueront de bonne foi les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, lèveront tous les blocus de la zone et mettront en place les conditions favorables à une reprise rapide des négociations de paix.

Les volets israélo-syrien et israélo-libanais sont des éléments importants du processus de paix du Moyen-Orient et jouent un rôle indispensable dans le règlement global de la question du Moyen-Orient. La Chine appuie fermement les justes causes de la Syrie et du Liban, soucieux de maintenir leur souveraineté et leur intégrité territoriale et de recouvrer leurs territoires actuellement occupés.

La Chine soutient le choix stratégique fait par les États arabes dans leur recherche d'une paix globale et durable dans la région.

La question du Moyen-Orient ne peut être résolue sans un solide appui de la communauté internationale. Dans l'intérêt général du maintien de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient, la communauté internationale doit redoubler d'efforts en faveur de la paix, accélérer le processus politique en vue de régler la question du Moyen-Orient et éviter toute escalade des troubles dans la région. La Chine appuie un rôle plus important de l'Organisation des Nations Unies dans le règlement de la question du Moyen-Orient.

En sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, fortement conscient, en outre, de ses responsabilités, la Chine a déployé des efforts énergiques pour promouvoir, à sa manière, la paix et les négociations et faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient. La Chine continuera de travailler avec la communauté internationale et les parties concernées et de jouer un rôle constructif en faveur de l'instauration rapide d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

M. Kodama (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué cette importante séance de l'Assemblée générale pour discuter de la situation au Moyen-Orient.

Comme nous le savons tous, cette année inoubliable est à marquer d'une pierre blanche dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, avec sa série de mouvements en faveur de la démocratisation en Tunisie, en Égypte, en Libye et, tout récemment, au Yémen. Ce Printemps arabe est l'expression du désir de liberté et de démocratie de la population. Je tiens à saisir cette occasion pour renouveler l'engagement de soutien du Japon aux réformes destinées à assurer la transition vers la démocratie dans la région.

Le Japon est profondément préoccupé par la récente escalade de tensions entre les parties provoquée par des décisions prises par le Gouvernement israélien, au nombre desquelles l'accélération des activités d'implantation de colonies à Jérusalem-Est et le gel temporaire du transfert des recettes fiscales qu'Israël collecte au nom de l'Autorité palestinienne. Les activités de peuplement constituent une violation du droit international, et le gel du transfert des recettes fiscales a aggravé la situation financière de l'Autorité palestinienne et les conditions

de vie des Palestiniens dans les régions touchées. Par conséquent, le Japon renouvelle son objurcation à Israël afin qu'il revienne sur ses décisions, qui exacerbent les tensions entre les parties.

Le Japon est également préoccupé par les provocations avec usage de la force entre Israël et les militants palestiniens et il appelle les deux parties à faire preuve du maximum de retenue et à éviter de faire encore plus de victimes.

Le Japon soutient les efforts déployés par l'Autorité palestinienne aux fins de la création de l'État de Palestine et il est déterminé à continuer d'apporter son aide à cette fin, notamment en continuant de promouvoir l'initiative « Couloir de la paix et de la prospérité ».

Les négociations de paix au Moyen-Orient sont paralysées depuis plus d'un an. Le Japon comprend pleinement l'aspiration sincère des Palestiniens à mettre en place leur propre État et appuie énergiquement une solution à deux États en vertu de laquelle Israël et un futur État indépendant de Palestine coexisteraient côte à côte en paix et en sécurité. Le Japon est de ceux qui pensent que les frontières de la solution à deux États doivent être définies dans le cadre de négociations et être fondées sur celles de 1967, ainsi que des échanges convenus entre les deux parties, de manière à assurer la coexistence pacifique d'un État palestinien viable et de l'État d'Israël, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

À cet égard, le Japon apprécie hautement les vigoureux efforts des membres du Quatuor, et notamment la déclaration du Quatuor en date du 23 septembre (voir SG/2178) et le calendrier qu'il propose. Le Japon se félicite des réunions séparées qui se sont tenues entre les membres du Quatuor et les parties israélienne et palestinienne le 26 octobre et le 14 novembre, respectivement. Nous voulons croire que ces réunions marqueront une étape importante dans la reprise des négociations directes. Le Japon contribue aux efforts déployés par la communauté internationale aux fins de la concrétisation d'une solution à deux États.

L'année 2011 restera également comme une année de changement historique pour le peuple libyen. Le Japon félicite les Libyens d'avoir conquis leur liberté et la démocratie et il ne ménagera aucun effort pour les assister dans leurs efforts de reconstruction de leur nation. Le Japon se félicite de la création, le 22 novembre, du Gouvernement provisoire dirigé par

le Premier Ministre, M. Abdurrahim El-keib, et il les plus grands espoirs dans le Gouvernement et sa capacité d'ouvrir la voie à la reconstruction du pays, notamment en préparant les élections prévues au mois de juin prochain.

Je voudrais, pour terminer, évoquer la situation actuelle en Syrie. Le Japon est profondément préoccupé par la poursuite de l'effusion de sang dans ce pays; il a demandé à maintes reprises aux autorités syriennes de cesser immédiatement de recourir à la force contre leur propre peuple. Il est extrêmement regrettable que la situation en Syrie ne soit toujours pas résolue à ce jour malgré tous les efforts déployés par la communauté internationale, y compris les sanctions économiques imposées par un certain nombre de pays. Le Japon exhorte instamment le Gouvernement syrien à accepter la proposition de la Ligue arabe et à mettre en œuvre au plus vite l'ensemble des éléments de son plan d'action.

M. Mottaghi Nejad (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Pour commencer, et à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je tiens à exprimer notre solidarité avec le peuple de Palestine et notre admiration face à ses inlassables efforts et à la détermination sans faille avec laquelle il s'efforce de réaliser ses aspirations nationales et de défendre ses droits inaliénables à un État et à l'exercice de la souveraineté. Je tiens également à adresser nos remerciements au Président et aux membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour le rapport instructif qu'ils nous ont présenté (A/66/35) et les efforts qu'ils déploient inlassablement pour remédier aux pénibles conditions qu'endure le peuple palestinien.

Par souci de brièveté, je présenterai nos vues et nos perspectives sur la Palestine et la situation actuelle au Moyen-Orient sous la forme d'une énumération.

Premièrement, la République islamique d'Iran estime qu'un règlement de la crise palestinienne ne sera possible que si les droits inaliénables du peuple de Palestine occupée sont pleinement reconnus, rétablis et maintenus. Malheureusement, les causes profondes de cette crise n'ayant pas fait l'objet d'une attention suffisante, elle demeure sans solution depuis plus de six décennies. De nombreuses raisons expliquent cet échec, parmi lesquelles il faut citer l'occupation continue par le régime israélien de territoires palestiniens et d'autres territoires arabes et ses

violations persistantes des droits du peuple palestinien, dont le droit à l'autodétermination et tout particulièrement le droit légitime et inaliénable des réfugiés palestiniens de retourner sur leur terre natale.

Nous estimons que la seule solution à la question palestinienne qui permette de rétablir la paix passe par le rétablissement de la souveraineté palestinienne et la fin de l'occupation. Le peuple palestinien doit pouvoir s'exprimer librement sur son sort et son avenir et sur la forme d'État et de gouvernement qu'il souhaite mettre en place, par le biais d'un référendum auquel participent tous les Palestiniens.

Deuxièmement, nous condamnons le blocus terrestre, maritime et aérien imposé par Israël à Gaza, que nous considérons comme un acte d'agression et de barbarie contraire à toutes les lois et normes internationales, un crime contre l'humanité, qui fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales et la stabilité régionale. Ce blocus équivaut de surcroît à une peine collective, mesure qu'interdit inconditionnellement la quatrième Convention de Genève, relative aux droits et obligations des parties belligérantes, dans son article 33.

Troisièmement, les soulèvements populaires au Moyen-Orient démontrent l'urgente nécessité d'un changement. L'aspiration des peuples à la démocratie, au respect de l'état de droit et à l'indépendance et leur refus de la domination étrangère, de même que leur attachement aux valeurs islamiques, ne peuvent rester sans réponse. Nous sommes convaincus que la mise en place, en réponse aux exigences légitimes de la population, d'un processus politique pacifique, mené de façon démocratique, sans intervention étrangère, est le seul moyen d'émerger de ces crises et d'éviter la violence.

Quatrièmement, l'un de nos principaux objectifs de politique étrangère est de renforcer la confiance entre la République islamique d'Iran, nos voisins et les autres pays de la région par le biais d'un dialogue, d'une interaction et d'un partenariat actifs. Les pays du Moyen-Orient ont tous à gagner à la sécurité et la stabilité à long terme de la région, et chacun doit apporter sa pierre au développement socioéconomique régional. À l'évidence, un Moyen-Orient stable, florissant sur le plan économique et prospère serait la situation idéale qui permettrait à tous les pays de la région de progresser dans la voie du développement et de la croissance économique. Notre attachement

constant au maintien de relations fraternelles avec nos voisins arabes et nos partenaires régionaux et d'échanges nourris sur les plans commercial, du développement économique et des projets d'infrastructure est donc un véritable objectif que poursuit sans relâche mon gouvernement.

Cinquièmement, quelques puissances arrogantes ont essayé de semer la discorde et de créer des divisions parmi les pays du Moyen-Orient. Elles tentent de diviser les peuples en exacerbant les différends sectaires, ethniques et religieux en dépit du fait que les peuples de la région, dont les origines ethniques et religieuses sont multiples, coexistent en harmonie depuis des siècles. Elles veulent brouiller les relations fraternelles entre les peuples et les États de la région en créant de fausses peurs, notamment l'iranophobie, pour pouvoir vendre à ces pays de plus en plus de leurs armes létales et sophistiquées et militariser inutilement un Moyen-Orient déjà instable. C'est une tendance extrêmement dangereuse dont il importe à tout prix de se garder.

Sixièmement, tout aventurisme militaire étranger de la part des puissances étrangères au Moyen-Orient, de même que toute intervention militaire de ces pays au sein de la région, doivent être évités, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité régionales. Nous devons éviter de faire du Moyen-Orient une plaque tournante de l'aventurisme militaire et de l'application de politiques expansionnistes.

Septièmement, l'Iran fait partie des principaux pays qui s'opposent à toutes les armes de destruction massive et les rejettent, y compris les armes nucléaires. En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la République islamique d'Iran a de nombreuses fois, y compris au sein de cet organe, déclaré haut et fort que les armes nucléaires, qui sont des armes inhumaines, n'ont pas leur place dans nos mécanismes de défense. Par ailleurs, l'Iran s'efforce de contribuer à la réalisation d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient sous l'égide de l'ONU.

Enfin, le régime israélien est le détenteur illégal d'armes nucléaires, et la seule source de déstabilisation au Moyen-Orient, comme le montre la sombre kyrielle d'agression, de crimes et d'atrocités qu'il y a commis au cours des dernières décennies. Nous espérons que l'Assemblée condamnera le régime d'occupation, qui est en possession d'armes nucléaires, qu'elle l'exhortera à se débarrasser de ces armes, qu'elle lui

demandera d'accéder au TNP sans plus attendre et de soumettre au plus vite toutes ses installations nucléaires au régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. De fait, la paix et la stabilité ne pourront être rétablies au Moyen-Orient tant que les arsenaux nucléaires considérables d'Israël continueront de faire peser une menace à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

M. Haroon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Par souci de clarté, vis-à-vis des nombreuses personnes qui se demandent pourquoi nous ne parlons pas des autres problèmes du Moyen-Orient, je précise que les points 36 et 37 de l'ordre du jour font normalement référence au Moyen-Orient et à la question de Palestine car ces questions concernent également Israël, la Syrie et le Liban. À ce titre, l'examen de la question se limite à ces paramètres.

Il s'agit d'une commémoration annuelle. Accomplissons donc notre devoir de mémoire et rappelons-nous les longues souffrances, la désolation et la dépossession du peuple palestinien, et le calvaire et l'oppression qu'il continue de subir sous l'occupation.

Chaque année, nous nous réunissons pour mettre en avant cette aspiration commune fondamentale : notre souhait de voir une paix durable dans la région. Mais cette paix continue de se faire attendre. Pire, nos débats annuels à l'Assemblée générale coïncident avec la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien mais cette Journée réaffirme notre incapacité collective à trouver un règlement pacifique à la question de Palestine.

À l'occasion de cette Journée, le Président de mon pays a publié un message, dont je voudrais lire quelques passages à l'Assemblée.

« Le Pakistan est naturellement et historiquement proche de la cause palestinienne, comme l'illustre notre participation active à toutes les initiatives prises à ce jour en faveur d'un règlement juste et durable de ce problème. Le Pakistan est profondément attaché à un règlement juste, pacifique et durable de toutes les questions. Le cadre pour une telle solution existe; il s'agit des résolutions pertinentes de l'ONU et l'Initiative de paix arabe.

Le Pakistan se félicite vivement de la marche impressionnante du peuple palestinien vers l'accession au statut d'État. Des réalisations

importantes dans les domaines de la gestion de l'économie, de la sécurité et de la gouvernance ont jeté des bases solides pour l'édification de l'État de Palestine.

Nous sommes favorables à la reconnaissance de l'État de Palestine en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Il ne doit y avoir aucun doute à ce sujet. À l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Gouvernement et le peuple pakistanais réaffirment leur volonté de soutenir leurs frères palestiniens dans leur juste lutte pour l'autodétermination et leur droit d'avoir leur propre État, avec Al Qods Al Charif pour capitale. »

Mais les perspectives en ce sens demeurent sombres. Le processus de paix pour un règlement définitif est résolument au point mort, comme en témoigne la poursuite des politiques expansionnistes israéliennes. La détérioration des conditions de vie dans les territoires occupés n'a malheureusement pas été stoppée. Le mépris pour la communauté internationale affiché par Israël concernant la question des activités de peuplement et la grande impunité dont il jouit ont complètement paralysé le processus de paix et infligent d'innombrables souffrances au peuple palestinien qui continue de vivre sous occupation illégale.

Pour faire en sorte que les obstacles à la paix soient insurmontables, Israël poursuit sans relâche sa politique de colonisation. L'autorisation récente de construire 1 557 nouveaux logements à Jérusalem-Est et 673 autres ailleurs a bloqué totalement le processus de paix. Israël doit cesser immédiatement de construire de nouvelles colonies et de se servir des activités de peuplement comme d'un outil politique pour paralyser le processus de paix. De telles activités ne peuvent être menées en même temps que le processus de paix. On ne saurait attendre des Palestiniens qu'ils négocient quand leurs terres sont confisquées et annexées pour construire de nouvelles colonies.

Nous voulons également faire part de notre consternation suite aux informations récentes laissant entendre qu'Israël refuse de reverser les deux tiers du montant total des recettes fiscales palestiniennes. Cela revient à étouffer la Palestine sur le plan budgétaire, ce qui constitue une violation des droits fondamentaux. Nous exhortons Israël à débloquent immédiatement tous

les fonds palestiniens et à ne plus imposer une telle sanction inhumaine. Nous appelons également Israël et la famille des nations réunie ici à alléger le blocus de Gaza et à permettre la libre circulation des personnes et des biens dans tous les territoires arabes occupés.

Nous estimons qu'il ne sera pas possible de sortir de l'impasse actuelle sans un engagement soutenu et sérieux de la communauté internationale. La communauté internationale doit appeler à un gel total des activités de peuplement israéliennes, aider les Palestiniens à renforcer leurs structures étatiques, veiller à ce que l'examen de la demande d'accession de la Palestine au statut d'État Membre de l'ONU progresse et s'assurer qu'elle connaisse les bienfaits de la civilisation et d'un comportement et d'un mode de vie civilisés.

Nos délibérations collectives à l'Assemblée générale doivent également envoyer un message fort au Conseil de sécurité et au Quatuor pour le Moyen-Orient, inactif depuis fort longtemps, afin qu'ils honorent leurs engagements de longue date s'agissant d'un règlement définitif. La déclaration faite par le Quatuor le 23 septembre (voir SG/2178) portait peut-être d'un bon sentiment mais l'initiative du Quatuor a été neutralisée par la décision israélienne de construire de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés.

Combien de temps le monde doit-il attendre? Une solution durable au conflit arabo-israélien dans son ensemble est essentielle pour parvenir à une paix globale au Moyen-Orient. Pour cela, il faut absolument s'attaquer à la cause profonde de ce conflit : l'occupation israélienne de territoires arabes. La solution passe donc par le retrait total d'Israël du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de tous les autres territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien. Aussi est-il indispensable de réaliser parallèlement des progrès soutenus sur les volets syro-israélien et libano-israélien, si l'on veut parvenir à une paix globale au Moyen-Orient.

Voilà six décennies que les peuples du Moyen-Orient, toutes races et religions confondues, souffrent. De nombreuses générations dans la région ont vécu toute leur vie sous la menace d'une violence extrême et d'une insécurité totale. Seule notre ferme détermination, une action concertée et, surtout, la volonté politique d'instaurer une paix durable pourront épargner aux prochaines générations de nouvelles

tragédies et d'autres malheurs semblables à ceux qu'ont connus leurs malheureux prédécesseurs.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : L'ordre du jour international est en ce moment riche en événements importants, en tête desquels la transition historique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et ses répercussions mondiales. Les populations du Moyen-Orient méritent de plein droit de vivre dans la dignité et de recueillir les dividendes de la démocratie et de la paix.

Le conflit arabo-israélien doit être réglé et les Palestiniens doivent pouvoir exercer pleinement leurs droits inaliénables. Les changements et transformations en cours dans la région, portés par l'aspiration des peuples du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord à la liberté, à la démocratie, aux droits de l'homme et à de meilleures conditions de vie, ont une nouvelle fois démontré que les attentes légitimes du peuple palestinien ne peuvent plus rester sans réponse.

Notre objectif premier doit être de trouver une solution à la question palestinienne sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, de la Feuille de route et de l'Initiative de paix arabe, ainsi que de garantir la création d'un État palestinien indépendant, vivant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité. Une autre priorité majeure consiste à garantir l'unité nationale des Palestiniens.

La Turquie rejette la violence sous toutes ses formes et par quelque partie que ce soit, car elle la juge inacceptable. Nous croyons qu'il n'existe pas véritablement d'alternative à un règlement négocié. Il est certain qu'un dialogue constructif qui inspire confiance à la Palestine et à Israël ne saurait commencer tant que les activités de peuplement se poursuivent. Nous appelons Israël à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent au titre du droit international concernant une paix durable au Moyen-Orient et à cesser toutes ses activités qui détruisent les fondements de la paix.

Entretemps, la crise à Gaza se poursuit sans relâche, ce qui est embarrassant pour la communauté internationale. Le blocus illégitime de Gaza, qui emprisonne plus de 1,5 million d'hommes, de femmes et d'enfants palestiniens, doit cesser. Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité doivent être appliquées sans délai. La communauté internationale doit veiller à ce qu'Israël rende des comptes tant pour l'imposition du blocus que pour son attaque au large, l'année dernière, contre la flottille internationale

d'assistance humanitaire qui a entraîné la mort de neuf civils et fait un grand nombre de blessés.

La Turquie salue et appuie avec force la candidature de la Palestine à l'ONU présentée par le Président Mahmoud Abbas le 23 septembre, et estime qu'il est grand temps que la Palestine occupe sa place légitime sur la scène internationale au sein de la communauté des nations. Dans cet esprit, nous félicitons le peuple palestinien de son accession à l'UNESCO et espérons que toutes les parties concernées tiendront dûment compte de la volonté manifestée par la communauté internationale à cet égard.

Le conflit israélo-palestinien est au cœur de tous les problèmes du Moyen-Orient. Il n'existe pas d'alternative acceptable à un règlement juste et global. Le statu quo n'est pas viable. Je tiens encore une fois à réitérer l'appui énergique de la Turquie à la réalisation d'une paix juste et globale dans la région, basée sur la solution des deux États.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à remercier le Président d'avoir organisé le présent débat sur une question importante qui exige notre attention collective – la situation au Moyen-Orient. Le présent débat, qui fait suite à la commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, arrive fort justement à point nommé.

La région de l'Asie occidentale, berceau de la civilisation humaine, a une grande importance et intéresse l'ensemble de la communauté internationale, y compris l'Inde. Cette région abrite près de 5 millions d'Indiens et satisfait une partie importante des besoins énergétiques de l'Inde. En tant que nation ayant des liens historiques et culturels séculaires avec le Moyen-Orient, l'Inde a un intérêt constant dans le règlement rapide de toutes les questions en suspens qui troublent la région depuis la naissance de l'ONU.

La situation dans la région est bien différente de ce qu'elle était lorsque nous examinions ce thème l'an dernier à l'Assemblée générale. Si la question de Palestine a pris un tournant historique radical depuis sa candidature le 23 septembre en tant que Membre de plein droit de l'ONU, la région est également le théâtre d'événements sans précédent. Dans de nombreux pays de la région, la population exige le droit de façonner son propre avenir.

Prenant la parole un jour après que le Président Abbas a présenté cette candidature, le Premier Ministre de mon pays, M. Manmohan Singh, a déclaré à l'Assemblée générale le 24 septembre (voir [A/66/PV.22](#)) que l'Inde appuyait pleinement la lutte du peuple palestinien pour un État de Palestine souverain, indépendant, viable et uni, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant à l'intérieur de frontières sûres et bien définies, et dans la paix aux côtés d'Israël, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation, à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route du Quatuor. Le Premier Ministre a ajouté que nous attendions avec impatience de pouvoir souhaiter la bienvenue à la Palestine en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Alors que le Conseil de sécurité ne parvenait pas à s'entendre sur la candidature de la Palestine en tant que Membre à part entière de l'ONU, le vote majoritaire à Paris, le 31 octobre, en faveur de la candidature de la Palestine à l'UNESCO a montré que la communauté internationale est favorable à la reconnaissance de la Palestine en tant que membre de plein droit de la communauté des nations. Nous restons convaincus que la Palestine répond à tous les critères nécessaires à son adhésion à l'ONU, tels qu'énoncés dans la Charte des Nations Unies, et mérite de devenir un Membre de plein droit de l'Organisation. Nous espérons que le Conseil sera bientôt en mesure d'appuyer cette demande.

Mais pour que la paix et la sécurité prévalent sur le terrain, il faudra qu'Israël et la Palestine reprennent sans tarder des pourparlers directs. À cet égard, nous sommes encouragés par les efforts du Quatuor. Nous espérons que le Quatuor poursuivra avec les deux parties le calendrier énoncé dans sa déclaration du 23 septembre (voir [SG/2178](#)).

Le plus gros obstacle à des négociations directes est la poursuite des activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés. Nous appelons Israël à cesser ces activités, ce qui facilitera la reprise des négociations sur les questions relatives au statut final.

Nous demandons également à Israël de verser les recettes fiscales palestiniennes à l'Autorité palestinienne, qui souffre déjà d'une grave pénurie de fonds.

Tout aussi importante est l'application d'un accord de réconciliation entre les factions

palestiniennes qui aboutira à la formation d'un Gouvernement d'unité nationale.

Nous nous félicitons également de l'échange de prisonniers négocié entre Israël et le Hamas et espérons que cela allègera les tensions et établira la confiance. Il faut aussi que cesse le cycle de violence entre la bande de Gaza et le sud d'Israël, compte tenu des préoccupations d'Israël en matière de sécurité. Le blocus de Gaza a créé une situation humanitaire difficile et doit être complètement levé.

Pour sa part, l'Inde a continué d'appuyer le développement de l'Autorité palestinienne. Dès 2009-2010, nous avons fait passer notre aide à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à 1 million de dollars, outre une contribution spéciale d'1 million de dollars à l'UNRWA en réponse à un appel éclair lancé en 2010. Cette année, nous avons demandé que l'UNRWA utilise ces fonds pour fournir un supplément quotidien d'assistance alimentaire pendant 50 journées scolaires à plus de 76 000 élèves qui fréquentent les écoles de l'UNRWA à Gaza. Au cours des deux dernières années, l'Inde a fourni chaque année une aide budgétaire non liée de 10 millions de dollars à l'Autorité palestinienne.

Des progrès sur les volets libanais et syrien sont essentiels pour parvenir à une paix globale et durable dans la région. L'évolution de la situation au Moyen-Orient depuis février souligne la nécessité d'intensifier la quête d'une paix globale à l'heure où les pays de la région ont engagé des processus inclusifs et mettent en œuvre des réformes pour répondre aux aspirations légitimes de leurs peuples. Il importe de répondre aux griefs de la population par le dialogue et la négociation plutôt que par le recours aux armes.

Il incombe à tous les pays de créer des conditions qui permettent à leur populations de choisir librement la voie qui mène au développement. C'est l'essence même de la démocratie et des libertés humaines fondamentales. Aucune action ne devrait venir de l'extérieur qui aggrave le problème et serve de prétexte à une flambée de l'extrémisme. La communauté internationale doit être prête à aider les pays dans cet effort, tout en respectant la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de tous les pays.

Comme le Premier Ministre de mon pays l'a affirmé devant l'Assemblée générale le 24 septembre, on ne peut pas, de l'extérieur, remettre de l'ordre dans

les sociétés en recourant à la force militaire. Le respect de l'état de droit est tout aussi important dans les relations internationales que dans les pays.

L'Inde est prête à jouer son rôle dans le cadre de nos efforts communs pour parvenir à une paix juste et globale au Moyen-Orient.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*): La Russie est vivement préoccupée par l'impasse prolongée dans laquelle se trouve le volet palestinien-israélien de négociation sur le Moyen-Orient. Sur les plans bilatéral et multilatéral, notamment au sein du Quatuor des intermédiaires internationaux, nous nous employons activement à sortir de l'impasse et à relancer les négociations sur le fond aux fins de la création d'un État palestinien indépendant, viable et d'un seul tenant sur la base des frontières de 1967, et d'accords sur l'échange de territoires.

Nous fondant sur notre position de principe, qui procède de notre reconnaissance de l'État de Palestine, en 1988, nous soutenons la demande d'admission palestinienne à l'Organisation des Nations Unies en qualité de Membre à part entière, et nous avons voté pour l'entrée de la Palestine à l'UNESCO. La Russie demeure par principe un défenseur de la voie politico-diplomatique dans le règlement de la question de Palestine. Il importe que les Palestiniens eux-mêmes n'hésitent pas à revenir régulièrement sur le fait que les démarches effectuées auprès de l'ONU ne signifient nullement qu'un règlement négocié du conflit avec Israël n'est plus à l'ordre du jour.

Comme le Président de la Fédération de Russie, M. Medvedev, l'a souligné dans la lettre qu'il a adressée au Président de l'Autorité palestinienne, M. Abbas, à l'occasion de la Journée de solidarité avec le peuple palestinien, l'accession des Palestiniens à la souveraineté nationale, avec la reconnaissance de la communauté internationale, rendra possible une solution globale et juste au Moyen-Orient.

Aujourd'hui, notre tâche commune est d'assurer la reprise du processus de paix entre Palestiniens et Israéliens sur la base des dispositions bien connues du droit international. Le Quatuor doit jouer un rôle important dans ce processus, en solide rouage qu'il s'est avéré être du dispositif d'appui externe du processus de paix au Moyen-Orient.

Dans la déclaration qu'il a faite à l'issue de sa réunion ministérielle, à New York, le 23 septembre (voir SG/2178), le Quatuor a été clair quant à la

nécessité de relancer le plus vite possible les négociations. La déclaration de New York présente un programme de règlement de la question fondé sur le droit international, assorti d'un calendrier de mise en œuvre. Les membres du Quatuor continuent de travailler intensément avec les parties, dans le cadre de séances de travail régulières visant à rapprocher leurs positions et à favoriser la reprise du dialogue. Dernièrement, en octobre et novembre, des représentants spéciaux du Quatuor ont rencontré à Jérusalem les négociateurs palestiniens et israéliens.

La proposition de la Russie d'organiser à Moscou une conférence internationale sur le Moyen-Orient, à la date dont conviendront les parties, tient toujours.

La mise en place d'un climat propice à la reprise des pourparlers n'est nullement favorisée par les implantations de colonies israéliennes et la retenue par Israël des recettes fiscales et droits de douane dus à l'Autorité nationale palestinienne. Ces mesures contreproductives censées punir les Palestiniens pour leurs activités internationales sont contraires à toute logique : elles éloignent plus le Moyen-Orient de la paix qu'elles ne l'en rapprochent.

La Russie appuie les efforts des Palestiniens pour surmonter leurs divisions. Faute d'unité, il ne saurait être question d'évoluer vers un règlement. Nous avons contribué à la consolidation des rangs palestiniens en organisant en Russie au mois de mai une réunion entre Palestiniens. Nous espérons sincèrement que les Palestiniens arriveront à prendre des mesures sérieuses pour restaurer l'unité nationale sur la base des principes des Nations Unies et de l'Initiative de paix arabe. Ils ont en cela l'appui de la communauté internationale.

Un autre facteur important est l'impasse prolongée à Gaza. Les attentats terroristes contre le sud d'Israël et les raids israéliens sur Gaza engendrent beaucoup de souffrances dans la population civile et doivent cesser. Nous appuyons les mesures prises par Israël pour assouplir un tant soit peu le blocus imposé à Gaza, mais la situation humanitaire ne pourra s'améliorer vraiment à Gaza, selon nous, qu'avec la levée complète du blocus.

Pour terminer, je tiens à souligner que quelle que soit l'ampleur des troubles que nous observons au Moyen-Orient aujourd'hui, cela ne doit pas nous détourner de la nécessité urgente d'un règlement global de la question israélo-arabe. Les conditions nécessaires à cet égard existent, dans le droit international, les

résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les principes de Madrid, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe.

M. Al-Yarboey (Qatar) (*parle en arabe*) : Je suis gré à l'Assemblée de l'occasion qui nous est donnée de prendre la parole sur cette importante question et d'examiner la situation au Moyen-Orient, qui a évolué récemment de façon radicale, totalement différente des dernières années.

Cette année, en effet, a été riche en bouleversements politiques majeurs au Moyen-Orient. Dès le début de l'année, le monde a été le témoin d'une série de révolutions, dont certaines ont pu aboutir aux changements préconisés tandis que d'autres continuent de fermenter à ce jour. L'objectif est le même : la région du Moyen-Orient nourrit de grandes ambitions et est balayée par de forts courants; ses populations revendiquent des réformes pour pouvoir atteindre leurs objectifs et assumer leur part de responsabilité dans les destinées de l'humanité avec tout ce que cela implique comme défis à relever et comme possibilités pour l'humanité tout entière.

L'État du Qatar a particulièrement à cœur de resserrer ses relations fraternelles avec l'ensemble de ses frères des pays arabes, tout comme il œuvre à l'unité des rangs arabes autour d'une vision commune concernant les grands problèmes qui se posent au monde arabe. L'État du Qatar se tiendra toujours, dans la mesure de ses moyens, aux côtés de tous les peuples arabes qui aspirent à réaliser leurs objectifs légitimes. Nous réaffirmons que l'unique garantie de la stabilité des peuples arabes à court et long termes tient dans l'adoption de réformes continues pour répondre aux aspirations des populations.

Le fait est qu'aucun pays ne peut rester en dehors du mouvement politique actuel. Les peuples ont pris conscience de leur force et de leur capacité de revendiquer leurs droits et de faire des valeurs de liberté, de dignité et de justice sociale des réalités. En retour, les États doivent faire preuve de courage et ouvrir des voies de dialogue positif avec leur population en vue d'engager graduellement mais sûrement les réformes nécessaires. C'est tout ce que nous souhaitons à certains pays arabes dont la population aspire à faire vivre ces valeurs, mais nous ne pouvons imposer notre point de vue à quiconque.

Outre les questions nouvelles abordées dans le cadre de l'examen de ce point, il en est d'anciennes qui ont été examinées et réexaminées sans avancées

significatives, à commencer par le problème fondamental du Moyen-Orient que représente la question de Palestine et la poursuite de l'occupation israélienne des territoires arabes de Cisjordanie, du plateau du Golan et des fermes de Sheba au sud du Liban, sans parler du blocus asphyxiant imposé à Gaza et de l'épée de Damoclès qui pend sur sa tête.

Pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la question palestinienne et faire cesser les souffrances qu'endure le peuple palestinien sous l'occupation et les violations de ses droits fondamentaux et nationaux, nous appelons la communauté internationale à prendre des mesures pour mettre fin aux agressions israéliennes répétées contre le peuple palestinien, lever le blocus inique imposé aux habitants de Gaza, qui vivent dans des conditions humanitaires désastreuses, et mettre fin aux implantations de colonies de peuplement qui se poursuivent. Il importe aussi d'appeler Israël à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique en soumettant ses installations nucléaires à l'inspection internationale, étant donné que cette question continue de faire obstacle à une paix durable au Moyen-Orient et de menacer la stabilité à long terme de notre région.

L'État du Qatar s'en tient à sa position de principe, selon laquelle seule une solution à la question palestinienne garantira une paix et une sécurité durables au Moyen-Orient et dans le reste du monde. Nous appuyons énergiquement le droit du peuple palestinien à recouvrer ses droits nationaux inaliénables et à établir son État indépendant avec Jérusalem pour capitale.

Nous appuyons également le droit de la Palestine à être Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Le peuple palestinien devrait bénéficier de l'appui de tous les États Membres. Nous le félicitons d'ailleurs à l'occasion de son accession au statut de membre à part entière de l'UNESCO. Nous réaffirmons que nous sommes en faveur de l'unité du peuple palestinien et appelons à la formation rapide d'un Gouvernement palestinien d'unité nationale, afin de préserver l'unité de la Palestine et de veiller à la réalisation de l'ensemble des intérêts du peuple palestinien.

Enfin, en tant que représentant du Golfe et de la région arabe, l'État du Qatar cherche, par sa politique étrangère, à s'impliquer activement auprès de la communauté internationale pour atteindre la paix, la

sécurité et le développement sur la base des valeurs et principes de la justice, du respect des droits de l'homme et du règlement pacifique des différends internationaux, conformément au droit international, et en veillant à la cohabitation pacifique de tous les pays dans un monde où règnent la paix, la sécurité et la prospérité.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

M. Falouh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous sommes véritablement préoccupés et étonnés par les tentatives des délégations australienne et japonaise de faire entrer les événements intérieurs qui se déroulent en Syrie dans le débat d'aujourd'hui, bien que ce dernier soit consacré aux moyens de mettre fin à l'occupation israélienne des pays arabes et de faire cesser les pratiques agressives et inhumaines d'Israël. Cela montre clairement que l'objectif de l'Australie et du Japon est de détourner l'attention de l'occupation et des pratiques israéliennes, qui violent les normes les plus fondamentales du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Nous condamnons énergiquement le fait que, dans cette salle, le représentant de l'Australie ait répudié toutes les règles de la diplomatie et se soit immiscé de manière flagrante dans les affaires intérieures d'un État souverain et Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, et ait attaqué un symbole de la souveraineté de cette nation, à savoir le chef de l'État. De telles déclarations irresponsables, qui constituent un précédent grave dans les pratiques de l'Organisation, sont une incitation dangereuse à la violence. Elles envoient un message négatif de soutien aux groupes terroristes armés qui cherchent à déstabiliser la Syrie et la région. Elles sont également en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des règles diplomatiques en vigueur.

Aujourd'hui, le représentant de l'Australie a parlé de la Syrie, du Yémen, de l'Iran, de l'Égypte, de la Tunisie et de la Libye. Toutefois, il s'est fait fort d'ignorer le point à l'examen, à savoir comment mettre un terme à l'occupation des terres arabes par Israël, à ses pratiques inhumaines et agressives et à ses violations de toutes les résolutions internationales pertinentes et des normes et instruments internationaux.

Nous espérons que les déclarations des représentants de l'Australie et du Japon condamneraient ces violations israéliennes, notamment l'occupation du Golan syrien et les pratiques racistes qui visent les habitants du Golan. Nous espérons également qu'ils auraient à cœur de défendre les droits de l'homme et la légitimité internationale par leur vote sur les projets de résolution condamnant l'occupation et les pratiques israéliennes.

Malheureusement, cela ne s'est pas produit. Au contraire, le représentant de l'Australie a évoqué avec ardeur ce qu'il a appelé la sécurité d'Israël, tout agresseur et meurtrier qu'il soit, et a condamné et déploré les tirs de roquettes, mais n'a pas mentionné le blocus inhumain imposé depuis des années à Gaza. Il n'a fait que timidement dire qu'il fallait en faire plus pour assouplir le blocus. C'est là la véritable hypocrisie, qui fait la preuve d'un manque total d'égard pour les principes de la justice internationale et des Nations Unies, et constitue une application flagrante du principe du deux poids, deux mesures.

Le Président assume la présidence.

La Syrie, qui est déterminée à poursuivre sur la voie de la réforme sous la direction du Président Bashar Al-Assad, insiste sur le fait qu'elle ne tolérera aucune ingérence étrangère dans ses affaires intérieures. En outre, les réformes que nous visons répondent à la volonté du peuple syrien, indépendamment de toute pression, évaluation ou agence étrangère, qui n'ont aucune place dans nos affaires nationales.

M. Mostahkam (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation a demandé la parole pour expliciter ses vues s'agissant de la référence à l'incident survenu hier devant l'ambassade britannique à Téhéran évoqué par une délégation pendant le débat d'aujourd'hui.

À cet égard, je tiens à dire que la République islamique d'Iran exprime ses regrets concernant cet incident et réaffirme sa ferme détermination à prendre toutes les mesures appropriées en application des instruments internationaux pertinents pour protéger les locaux des missions diplomatiques contre toute intrusion ou tout dégât et prévenir toute attaque contre le personnel des missions. Des mesures ont déjà été prises par les autorités judiciaires en vue de mener une enquête approfondie sur l'incident en question et identifier les coupables.

Point 37 de l'ordre du jour (*suite*)

Question de Palestine

Projets de résolution (A/66/L.15, A/66/L.16, A/66/L.17 et A/66/L.18)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant reprendre l'examen du point 37 de l'ordre du jour, intitulé « Question de Palestine », afin de se prononcer sur les projets de résolution A/66/L.15, A/66/L.16, A/66/L.17 et A/66/L.18.

Avant que l'Assemblée ne se prononce sur les projets de résolution l'un après l'autre, je rappelle aux membres qu'ils auront l'occasion d'expliquer leur vote sur les quatre projets de résolution avant et après la prise de décision sur chacun d'eux.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de résolution A/66/L.15, A/66/L.16, A/66/L.17 et A/66/L.18.

Nous passons d'abord au projet de résolution A/66/L.15, intitulé « Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ». Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que, outre les délégations énumérées dans le document A/66/L.15, ou déjà mentionnés quand il a été présenté, les pays suivants se sont également portés coauteurs du projet de résolution A/66/L.15 : le Bélarus et le Zimbabwe.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/65/L.15. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq,

Libye, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cameroun, Colombie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tonga, Ukraine

Par 115 voix contre 8, avec 53 abstentions, le projet de résolution A/66/L.15 est adopté (résolution 66/14).

[La délégation de la Croatie a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.]

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons ensuite au projet de résolution A/66/L.16, intitulé « Division des droits des Palestiniens du Secrétariat ». Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que, outre les délégations énumérées dans le document A/66/L.16, ou déjà mentionnées quand il a été présenté, les pays suivants se sont également portés coauteurs du projet de résolution A/66/L.16 : le Bélarus et le Zimbabwe.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/66/L.16. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Libye, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nouvelle-Zélande, Palaos

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cameroun, Colombie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Monténégro, Norvège, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tonga, Ukraine

Par 114 voix contre 9, avec 54 abstentions, le projet de résolution A/66/L.16 est adopté (résolution 66/15).

[La délégation de la Croatie a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.]

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons ensuite au projet de résolution A/66/L.17, intitulé « Programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de l'information du Secrétariat ». Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que, outre les délégations énumérées dans le document A/66/L.17, ou déjà mentionnées quand il a été présenté, les pays suivants se sont également portés coauteurs du projet de résolution A/66/L.17 : le Bélarus et le Zimbabwe.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/66/L.17. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie,

Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Libye, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos

S'abstiennent :

Cameroun, Honduras, Tonga

Par 168 voix contre 8, avec 3 abstentions, le projet de résolution A/66/L.17 est adopté (résolution 66/16).

[La délégation de la Croatie a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/66/L.18, intitulé « Règlement pacifique de la question de Palestine ». Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les membres de l'Assemblée que depuis la présentation du projet de résolution A/66/L.18, le Bélarus et le Zimbabwe s'en sont aussi portés coauteurs.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire

démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos

S'abstiennent :

Australie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Tonga

Par 167 voix contre 7, avec 4 abstentions, le projet de résolution A/66/L.18 est adopté (résolution 66/17).

[La délégation de la Croatie a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote après le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. White (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie a décidé de passer d'un vote négatif à une abstention sur la résolution 66/17 relative au règlement pacifique de la question de Palestine, car nous avons toujours été en faveur d'un règlement pacifique de cette question aboutissant à une solution à deux États négociée, qui permette à Israël de vivre en sécurité côte à côte avec un État palestinien indépendant vivant en sécurité, et parce que, à notre sens, nous nous trouvons à une étape charnière, où la communauté internationale doit souligner qu'un processus de paix digne de ce nom est indispensable.

L'Australie appelle elle aussi les deux parties à agir sur la base des accords antérieurs. L'Australie appuie vivement les références faites dans la résolution au processus du Quatuor et à sa Feuille de route, ainsi

qu'à l'Entente conjointe israélo-palestinienne d'Annapolis et à l'Initiative de paix arabe. Chacun de ces documents montre que la communauté internationale a à cœur de parvenir à une paix juste et globale au Moyen-Orient. Cette paix ne peut être obtenue qu'au moyen de négociations directes entre les deux parties. Les négociations doivent se fonder sur les frontières de 1967 et sur un échange de territoires convenu entre les parties.

Mais nous demeurons préoccupés par le libellé de la résolution, qui pourrait être considéré comme préjugant de l'issue des négociations. La résolution ne donne pas suffisamment d'importance aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Israël continue de subir des tirs de roquettes, et des armes continuent d'être passées en contrebande via Gaza. L'Australie estime également que les résolutions faisant mention de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la barrière de sécurité (voir A/ES-10/273) devraient refléter son caractère non contraignant.

L'Australie exhorte les deux parties à reprendre d'urgence les négociations directes et à éviter toute action préjugant des résultats des négociations ou qui pourrait nuire à l'instauration d'une paix durable. Ces actions comprennent la nouvelle construction et l'expansion des colonies israéliennes et des implantations sauvages, qui portent préjudice au processus de paix.

M. Erdman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis demeurent troublés par le nombre disproportionné de résolutions unilatérales et répétitives condamnant Israël, adoptées chaque année par l'Assemblée générale. Il y a en tout 17 résolutions de ce genre cette année, dont six au titre des points de l'ordre du jour examinés aujourd'hui, elles sont toutes impartiales et critiquent unilatéralement, de façon explicite ou implicite, Israël.

Toutes les parties à ce conflit tragique ont la responsabilité directe d'y mettre fin, et nous sommes déçus que cet organe continue à s'en prendre tout particulièrement à Israël, sans reconnaître les obligations des deux parties et les mesures difficiles attendues d'elles. Outre leur parti pris, les résolutions vont à l'encontre des efforts que nous menons ensemble pour progresser vers un règlement pacifique du conflit arabo-israélien.

Les États-Unis acceptent le principe selon lequel l'Assemblée générale peut examiner les pratiques des

États individuels. Toutefois, contrairement aux 17 résolutions adoptées chaque année contre Israël, cet organe n'a adopté cette année que six autres résolutions critiquant certains États Membres, dont quatre portent sur des violations graves des droits de l'homme.

J'aimerais souligner trois résolutions adoptées chaque année qui sont particulièrement troublantes, la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat (résolution 66/15), le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (résolution 66/14) et les Travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (A/C.4/66/L.13). Ces trois résolutions renouvellent les mandats d'organismes des Nations Unies établis il y a plus d'une génération, qui gaspillent des ressources précieuses et le temps limité, et perpétuent l'idée d'une discrimination systématique et implicite de l'Organisation des Nations Unies à l'égard d'Israël.

Nous réitérons notre appel à tous les États Membres pour qu'ils évaluent dans quelle mesure la poursuite de l'appui et du financement de ces organes contribuent réellement à une solution au conflit arabo-israélien. Comme le Président Obama l'a dit dans cette salle il y a deux mois :

« La mesure de nos actions doit être toujours de savoir si elles promeuvent le droit des enfants israéliens et palestiniens à vivre dans la paix, la sécurité et la dignité et à jouir de vraies perspectives d'avenir. Nos efforts ne seront couronnés de succès que si nous encourageons les parties à se rencontrer, à s'écouter mutuellement et à comprendre leurs espérances et leurs peurs respectives. » (A/66/PV.11, p. 14)

Il est impossible d'évaluer dans quelle mesure l'appui à ces résolutions contribue à une paix juste, durable et globale. Elles sapent les efforts visant à promouvoir la reprise des négociations et portent préjudice à la crédibilité institutionnelle de l'Organisation des Nations Unies. Elles préjugent de l'issue des questions relatives au statut permanent qui relèvent strictement des négociations directes, rendant ainsi difficile leur règlement par les parties.

Ceux qui soutiennent un État palestinien doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour appuyer les efforts des parties visant à instaurer une paix juste et durable et éviter des actions qui les entravent. Les

États-Unis ne voient aucune contradiction entre l'appui apporté au peuple palestinien et l'appui à Israël. Comme le Président Obama l'a déclaré en septembre :

« la question n'est pas de définir l'objectif que nous cherchons à atteindre. La question est de savoir comment atteindre cet objectif. [...] En fin de compte, ce sont les Israéliens et les Palestiniens qui doivent vivre côte à côte. En fin de compte, c'est aux Israéliens et aux Palestiniens – et non à nous – qu'il incombe de parvenir à un accord sur les questions qui les divisent : les frontières et la sécurité, les réfugiés et Jérusalem.

En fin de compte, la paix est une question de compromis entre des peuples qui devront vivre ensemble longtemps après que nos discours seront terminés, longtemps après que nos votes auront été décomptés. » (*ibid.*, pp. 13-14)

Nous ne pouvons pas appuyer ces résolutions, mais les États-Unis continueront de collaborer avec toutes les parties, avec le Quatuor et avec les partenaires internationaux pour encourager la reprise des négociations sur la base de la déclaration du Quatuor du 23 septembre (voir SG/2178), qui constitue une base claire et crédible pour le retour à la table des négociations.

M^{me} Karim (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour a voté pour la résolution 66/14. Nous avons voté pour, étant entendu que la référence faite dans le paragraphe 2 à « la concrétisation de la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967 » doit être interprétée de la même manière qu'au paragraphe 1 de la résolution 66/17, à savoir « l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières reconnues fondées sur celles d'avant 1967 ».

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 37 de l'ordre du jour.

Point 36 de l'ordre du jour (*suite*)

La situation au Moyen-Orient

Projets de résolution

(A/66/L.19 et A/66/L.20)

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons à présent passer à l'examen des projets de résolution A/66/L.19 et A/66/L.20.

L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur les projets de résolution A/66/L.19 et A/66/L.20.

Nous allons tout d'abord nous prononcer sur le projet de résolution A/66/L.19, intitulé « Jérusalem ». Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que, depuis que le projet de résolution A/66/L.19 a été déposé, outre ceux énumérés dans le projet de résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Brunéi Darussalam, Mali, Viet Nam et Zimbabwe.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/66/L.19. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cambodge, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan,

Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos

S'abstiennent :

Cameroun, Guinée équatoriale, Haïti, Panama, Tonga

Par 164 voix contre 7, avec 5 abstentions, le projet de résolution A/66/L.19 est adopté (résolution 66/18).

[La délégation de la Croatie a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution A/66/L.20, intitulé « Le Golan syrien ». Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Depuis que le projet de résolution A/66/L.20 a été déposé, outre ceux énumérés dans le projet de résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Brunéi Darussalam, Mali, Oman et Zimbabwe.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/66/L.20. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guinée équatoriale, Haïti, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée,

République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tonga, Ukraine

Par 119 voix contre 7, avec 53 abstentions, le projet de résolution A/66/L.20 est adopté (résolution 66/19).

[La délégation de la Croatie a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.]

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur vote après le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Díaz Bartolomé (Argentine) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des délégations argentine et brésilienne sur le point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient ». Je tiens en particulier à expliquer le vote des délégations brésilienne et argentine sur la résolution 66/19, sur le Golan syrien, que l'Assemblée générale vient d'adopter.

Le Brésil et l'Argentine ont voté pour cette résolution car ils estiment qu'elle a essentiellement trait à l'illégalité de l'acquisition de territoires par la force. Le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies interdit de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale de tout État. Il s'agit d'une norme impérative du droit international.

Dans le même temps, je voudrais clarifier la position de nos délégations sur le paragraphe 6 de la résolution en question. Notre vote ne préjuge pas du contenu de ce paragraphe, en particulier de la référence qui y est faite à « la ligne du 4 juin 1967 ». Le Brésil et l'Argentine estiment que, pour trouver une solution au conflit au Moyen-Orient, il est important d'avancer sur le volet israélo-syrien afin qu'il soit mis fin à l'occupation des hauteurs du Golan.

C'est pourquoi, je saisis cette occasion pour, au nom des Gouvernements brésilien et argentin, exhorter une fois de plus les autorités israéliennes et syriennes à reprendre les négociations en vue de trouver une solution définitive à la situation du Golan syrien, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973)

du Conseil de sécurité et au principe « terre contre paix ».

M. Mostahkam (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation a voté pour les résolutions que l'Assemblée générale vient d'adopter au titre des points 36 et 37 de l'ordre du jour, respectivement sur la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine. Cependant, nous tenons à exprimer nos réserves sur les éléments de ces résolutions qui pourraient être interprétés comme une reconnaissance d'Israël.

D'autre part, lorsqu'il est fait référence dans ces résolutions aux questions du processus de paix et de la solution des deux États, bien que nous ayons déjà exposé nos vues sur ces questions importantes dans la déclaration que nous avons prononcée durant le débat général sur la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient, ma délégation tient à ce qu'il soit à nouveau pris acte de sa position. Nous considérons que seuls la justice, la fin de la discrimination, la fin de l'occupation de tous les territoires palestiniens, le retour de tous les réfugiés palestiniens, le recours à des moyens démocratiques pour déterminer les aspirations des Palestiniens et la création d'un État palestinien démocratique avec Jérusalem pour capitale peuvent contribuer à une paix durable en Palestine.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Jaafari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à préciser que je n'ai pas demandé la parole au titre du droit de réponse, mais au titre des explications de vote après le vote et à remercier les États qui ont voté pour le projet de résolution « Le Golan syrien » (A/66/L.20). Ma délégation tient à faire part de ses sincères remerciements et de sa profonde gratitude à l'Assemblée générale, qui vient d'adopter à nouveau aujourd'hui cette résolution, comme elle n'a cessé de le faire depuis 1981, année durant laquelle, comme les membres le savent, les forces d'occupation israéliennes ont imposé leurs lois dans le Golan syrien occupé. Cette situation avait à l'époque conduit le Conseil de sécurité à adopter sa célèbre résolution 497 (1981), dans laquelle la décision des forces d'occupation israéliennes a été qualifié de nulle et non avenue et sans validité aucune. Après ce rappel historique, je

voudrais à nouveau remercier l'Assemblée générale d'avoir voté aujourd'hui à la majorité des voix du droit, de la justice et de la loi pour la résolution 66/19, intitulée « Le Golan syrien », ainsi que pour les autres résolutions au titre des points de l'ordre du jour intitulés « La question de Palestine » et « La situation au Moyen-Orient ».

L'action continue de la communauté internationale à l'appui de ces résolutions importantes montre que les États Membres adhèrent aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et rejettent l'occupation étrangère, et qu'ils défendent notre droit légitime à recouvrer notre territoire occupé par Israël depuis le 5 juin 1967. Il n'est pas étonnant qu'une majorité écrasante d'États Membres ait voté pour ces résolutions. Ce vote envoie à Israël un message international clair lui signifiant que l'occupation, les assassinats, les politiques expansionnistes et agressives, la discrimination raciale, la construction de colonies, la construction de murs de séparation et l'imposition de faits accomplis et l'annexion par la force de territoires appartenant à d'autres sont autant de pratiques rejetées, qui violent tous les traités et normes internationaux, notamment la Charte des Nations Unies et la quatrième Convention de Genève de 1949. C'est pourquoi toutes ces pratiques ont été condamnées et désapprouvées par la communauté internationale.

Le monde est unanime sur le fait qu'une paix juste et globale ne pourra être instaurée que par l'application des mandats convenus, y compris les résolutions constitutives de la légitimité internationale. Cela signifie la restitution de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien occupé, jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, ainsi que la création d'un État palestinien indépendant avec Al Qods pour capitale. En effet, la poursuite de l'occupation et des pratiques agressives et inhumaines israéliennes vont à l'encontre de la paix souhaitée. Il faut par conséquent recourir à tous les moyens possibles pour mettre fin rapidement à cette occupation et à ces pratiques odieuses.

Une fois de plus, au nom de la Syrie, je remercie tous les États qui se sont portés coauteurs du projet de résolution intitulé « Le Golan syrien ». Je tiens également à exprimer notre profonde gratitude aux délégations qui ont voté pour. De même, je renouvelle l'appel lancé par mon pays en vue de l'instauration d'une paix juste et globale fondée sur les résolutions constitutives de la légitimité internationale, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981) du

Conseil de sécurité, le principe de l'échange de territoires contre la paix et l'Initiative de paix arabe. Cependant, rien de cela ne sera possible sans la présence d'un partenaire israélien attaché au processus de paix et ayant la volonté politique de prendre part avec sérieux à ce processus, sans essayer de gagner du temps et en ne laissant pas passer l'une après l'autre des occasions de réaliser la paix.

J'affirme également que la Syrie continue d'insister sur la nécessité de libérer le Golan syrien de l'occupation israélienne jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, de le purger des colonies et des milices armées formées de colons en utilisant tous les moyens garantis par le droit international, sous l'égide duquel nous nous réunissons en ces lieux.

Enfin, il convient de noter, avec regret, que certains États qui ne cessent d'évoquer les droits de l'homme et la protection des civils et qui encouragent l'imposition de sanctions et d'un blocus à mon pays, se sont abstenus dans le vote sur la résolution alors que cette question traite notamment de la protection des civils syriens souffrant de l'occupation israélienne du Golan. D'autres États ont voté contre la résolution. Cela démontre que les propos des représentants de ces États étaient mal intentionnés et qu'ils n'exprimaient pas des positions de principe. De telles pratiques et une telle attitude sont depuis longtemps qualifiées, à juste titre, d'hypocrisie politique. Elles montrent qu'il y a deux poids deux mesures et une vision étroite et un parti pris total en faveur des politiques israéliennes dans les territoires arabes occupés et de la logique d'agression dans les relations politiques internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Les résolutions que les membres viennent d'adopter sont conformes à l'objectif de paix, à la solution des deux États et à la défense du droit international. Cette action représente un énorme investissement en faveur de la paix, et non pas contre elle. La défense du droit international constitue, comme je l'ai dit, une contribution considérable à la paix, ce qui n'est pas le cas d'actions qui entravent le droit, comme par exemple la construction de colonies de peuplement illégales.

Hier, une délégation nous a présenté une vision déformée de l'histoire. Les membres de l'Assemblée ont répondu haut et fort à ce mensonge en votant en masse pour ces résolutions. Nous remercions

l'Assemblée pour son vote et lui sommes reconnaissants de son appui.

Je me dois également, au nom du peuple palestinien et de ses dirigeants, de remercier le Parlement islandais d'avoir approuvé une recommandation demandant à son gouvernement de reconnaître l'État de Palestine. La marche de la reconnaissance continue d'avancer.

La présente session de l'Assemblée générale est très mémorable pour nous, le peuple palestinien et ses dirigeants; nous ne l'oublierons pas. L'histoire de notre région a été définie par l'avant 23 septembre 2011 et l'après. Nous avons entamé, en tant que peuple

palestinien, la période d'indépendance de notre nation, la période d'indépendance de l'État de Palestine et de son inclusion dans la communauté des nations en tant qu'État Membre de l'ONU. Nous atteindrons cet objectif; ce n'est qu'une question de temps. J'espère que d'ici le mois de septembre prochain, je siégerai à l'Assemblée générale dans l'ordre alphabétique, en qualité de représentant de l'État de Palestine, qui sera Membre de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 36 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 heures.